

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2021

Référence
2021/067

Objet de la délibération
EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE SABLES S.E.M.L.C à Hanches

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
26/10/2021

Date d'affichage
26/10/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
Le :

Et

Publication ou notification du :



L'an 2021 et le 5 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : BRÉCHARD SYLVIE, CONTAU/BOUA LI MARIE, DUTHEIL Cécile, LABAUME SYLVAINÉ, TRICAUD NATHALIE, MM : LEFEBVRE PATRICE, SEIGNEURY PATRICE, SEIGNEURY Stéphane, VIAUD Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PATRIER Jacques à Mme LABAUME SYLVAINÉ

Excusée : Mme THOMAS Sylvie

Absente : Mme FERRU Nathalie, M. JOLY Didier

Invitée : Mme MARCHET Corinne

A été nommé secrétaire : M. VIAUD Jean-François

Objet de la délibération : EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE SABLES S.E.M.L.C à Hanches

Considérant l'arrêté préfectoral d'enquête publique unique demande d'autorisations environnementales au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et au titre des installations, ouvrages, travaux et aménagements (LOI SUR L'EAU-IOTA) concernant l'exploitation et l'agrandissement de la carrière à S.E.M.C dont le siège social est chemin de la Sablière Jaune-RN20- 91790 Boissy-Sous-Saint-Yon.

Mme BRACCO cède la parole à M. SEIGNEURY S., adjoint à l'urbanisme, qui précise que l'autorisation a une durée de 30 ans. L'emplacement de l'installation est le lieu-dit « Les Petits Buissons » sur la commune de Hanches jouxtant la commune de GAS pour une surface de 20 hectares. Il précise que dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale pour étendre l'exploitation de la carrière sur la commune de HANCHES, il est important de porter à connaissance du commissaire enquêteur et de la Préfecture, certains points impactant la commune de GAS.

L'avis portera sur le projet d'extension.

ouï cet exposé

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sous les conditions suivantes :

- Respecter la carte des accès (entrée et sortie).